



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 16 décembre 2019 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	M. Jean-Bernard Chassot, Syndic
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	1'701 convoqués par voie de « tout-ménage »
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	74 – (4.35 %) y compris les membres du Conseil communal
<u>Scrutatrices nommées :</u>	Mme Fabienne Pittet pour les deux tables côté café y compris la table du Conseil communal Mme Evelyne Girard pour les deux tables côté fenêtres
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	M. Frédéric Richoz, M. Bernard Margueron et M. Tom Roulin
<u>Tractanda :</u>	Selon convocation du 6 décembre 2019

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jean-Bernard Chassot ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Madame Claire Pasquier, représentante de la presse pour le journal « La Gruyère », Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui assistent pour la première fois à une assemblée de notre Commune.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h02.

\*\*\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2019**  
**1.1. Approbation**

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote :** Le procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 2. Modification du budget de fonctionnement 2019 – Entente sociale intercommunale

La Commune de Vuisternens-devant-Romont est commune siège pour l'entente sociale intercommunale. Les comptes de cette entente sont intégrés aux comptes de notre Commune, sous le chiffre 581 et à la suite d'une forte augmentation des situations traitées durant l'année 2019, le budget établi n'a pas permis de terminer l'année. La commission de gestion a demandé une rallonge de Fr. 40'000.-, ceci afin de pouvoir garantir les salaires de décembre. La commission de gestion demandera aux Communes de verser leur premier acompte 2020 en tout début d'année pour fonctionner normalement en 2020. L'incidence pour la Commune de Vuisternens-devant-Romont est de l'ordre de Fr. 7'104.- mais comme le montant global de CHF 40'000.- doit être inscrit dans les comptes de la Commune siège, le Conseil communal a demandé à la commission financière de prendre position pour autoriser cette dépense supplémentaire, bien qu'elle soit de toute manière liée par la loi sur l'aide sociale et que Fr. 32'896.- seront versés par les autres Communes membres de l'entente.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, la parole est donnée au président de la commission financière.

### 2.1 Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière annonce que le 18 novembre 2019, le Conseil communal a invité la commission financière ainsi que le président et la caissière de l'Entente sociale intercommunale à sa séance de conseil. Les explications données à cette situation urgente et non prévue ont permis à la commission financière de donner son aval pour la modification du budget de fonctionnement 2019. La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter cette modification.

### Approbation

**Vote :** La modification du budget de fonctionnement 2019 est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 3. Budgets 2020

### 3.1 Présentation du budget de fonctionnement

Le budget 2020 se clôture avec un excédent de charge de Fr. 187'055.- La version détaillée est présentée à l'écran et le responsable des finances commentera en détails le budget. Des explications seront données sur les postes où des augmentations significatives sont constatées. La parole est donnée à M. Quentin Moënnat, responsable des finances. Deux éléments principaux sont responsables de cet excédent de charge : la nette augmentation des charges liées au sein du district et la modification du système comptable (MCH2).

- Sous le point « 0 Administration », une augmentation de Fr. 50'000.- est faite en référence au traitement du personnel administratif. En effet, en prévision du départ à la retraite de Mme Jocelyne Dupraz, une nouvelle personne sera engagée et sera responsable de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.
- Au point « 1 Ordre public », un compte a été créé en raison de l'entrée en vigueur d'ECALIX (01.07.2019). En effet, selon les nouvelles directives, la commission du feu est remplacée par un spécialiste pour la protection incendie. Bien que certaines tâches relatives aux permis de construire pourront être refacturées, d'autres seront à la charge de la Commune.
- Dans le compte « 3 Culte, Culture et Loisirs », des frais liés à la halle de sport actuelle sont prévus, notamment, le remplacement de l'éclairage et la pose d'une ligne de vie.

- A la suite de l'installation de trois défibrillateurs sur le territoire communal, le Conseil communal souhaite offrir la possibilité aux citoyens de se former et envisage de participer financièrement aux cours de formation.
- Au point « 6 Transports et communications », M. Christophe Gay fait remarquer que les frais d'impôts des véhicules ont drastiquement augmenté. La réponse est qu'en raison de l'achat du nouveau tracteur 40km/h, nous sommes soumis à la RPLP.
- Dans le compte « 740 Cimetière », un montant est prévu pour les frais d'entretien. Il s'agit de l'agrandissement du columbarium de Vuisternens qui ne compte plus que 4 places disponibles.
- Au point « 790 Aménagement du territoire », un montant est prévu pour l'élaboration d'un Plan directeur régional, obligatoire en raison de l'entrée en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal.
- Au chapitre « 9 Finances et impôts », une nette baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est constatée en raison de la votation de l'objet sur l'imposition des entreprises. En raison du budget déficitaire, le Conseil communal a décidé de renoncer à la délégation de compétence. En effet, jusqu'à ce jour, en cas de besoin, le Conseil communal a fait appel à la commission financière.

M. le Syndic remercie M. Moënnat pour cette présentation et demande s'il y a des questions. Ceci n'étant pas le cas, nous passons au point 3.2 et le budget de fonctionnement sera adopté après avoir traité celui des investissements.

### **3.2 Présentation du budget des investissements**

Pour 2020, le Conseil communal soumet à l'assemblée trois nouveaux investissements.

#### **3.2.1 Création d'arrêts de bus à Villariaz**

Depuis l'introduction du nouvel horaire 2018/2019 une nouvelle ligne Estévenens – Sommentier a été créée. L'arrêt de la poste de Villariaz n'est plus retenu par les TPF et l'arrêt situé à l'intersection de La Neirigue est mal positionné compte tenu du fait que le bus en provenance d'Estévenens tourne à gauche avant l'arrêt, en direction du chemin des Brêts. Le bus n'étant pas autorisé à réaliser une marche-arrière pour ensuite obliquer à gauche, il ne peut de ce fait desservir l'arrêt de l'intersection de La Neirigue.

Le Conseil communal souhaite créer un nouvel arrêt des deux côtés de la route et supprimer celui du Chemin des Brêts. Le nouvel arrêt servira également la ligne Bulle – Romont. Un deuxième arrêt sera créé à la hauteur des Eperleires pour desservir le quartier en lieu et place de réaliser un cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt du foyer, comme initialement imaginé.

Le montant total pour les deux arrêts est de Fr. 100'000.- selon les estimations du bureau d'ingénieurs. Le montant net des charges de fonctionnement annuelles sera de Fr. 5'500.-

M. René-Pierre Macheret demande si l'arrêt « Villariaz, poste » viendra supprimé, la réponse est positive.

M. Dominique Borcard demande si les arrêts sont prévus avec une chaussée rétrécie ou en bidirectionnel. Les deux possibilités ont été envisagées mais le projet retenu prévoit une route en bidirectionnel. Selon les différents services de l'Etat venus sur place, le projet est conforme ainsi. Un rétrécissement créerait continuellement une gêne pour le trafic alors que les services de bus sont à l'heure voire à l'heure et demie.

#### **Rapport de la commission financière :**

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, indique que lors de la séance du 27 novembre 2019, la commission financière a pris connaissance du projet et a reçu les explications nécessaires afin d'établir son rapport et invite les citoyens présents à accepter cet investissement.

**Approbation :**

**Vote :** L'investissement pour la création de deux arrêts de bus à Villariaz pour un montant de Fr. 100'000.- est approuvé par 71 voix et 3 abstentions.

**3.2.2 RPS (remaniement parcellaire Siviriez) Siviriez – Route de Lieffrens, Sommentier**

La Commune de Siviriez réalise un remaniement parcellaire sur l'ensemble de son territoire. Elle a approché la Commune de Vuisternens pour y intégrer la route des Chaffaz, limitrophe entre Sommentier et Villaraboud. Le Conseil communal a saisi l'opportunité puisque le projet de réfection de la route de Lieffrens n'englobait pas encore la totalité de cette route. De ce fait le secteur en Chesaux jusqu'au Grand Clos sera également réalisé à neuf et bénéficiera des subventions du remaniement parcellaire de Siviriez (selon décision de l'OFAG du 8 mai 2019).

L'assemblée doit toutefois voter le montant total des travaux, respectivement Fr. 1'060'000.- Les subventions attendues sont de l'ordre de Fr. 636'000.- ce qui correspond à une charge pour la Commune de Fr. 424'000.-, représentant un montant net des charges de fonctionnement annuelles de Fr. 23'320.-

Concernant la route de Lieffrens, elle avait été promise pour cet automne. Le Service de l'agriculture a pris beaucoup de retard et tant que les améliorations foncières ne sont pas délivrées, les travaux ne peuvent pas débiter sous peine du retrait des subventions. Le planning nous a été transmis ce jour par le Service de l'agriculture et la réfection de la route est prévue pour le printemps 2020.

M. Christian Castella relève qu'en 2014, un crédit avait déjà été voté pour la route de Lieffrens. Il est très étonné d'entendre que nous n'avons reçu que ces derniers jours les autorisations. Le projet initial s'arrêtait au milieu de la route des Chaffaz. Les montants alloués à l'époque n'ont pas complètement été utilisés.

**Rapport de la commission financière :**

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, relève que lors de la séance du 27 novembre 2019, la commission financière a reçu les explications nécessaires afin d'établir son rapport et propose aux citoyens présents d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

**Approbation :**

**Vote :** L'investissement pour le remaniement parcellaire de la Commune de Siviriez pour un montant de Fr. 1'060'000.- est approuvé par 72 oui et 2 abstentions.

**3.2.3 Mise en place de robidogs sur le territoire communal**

Lors de la dernière assemblée, le règlement sur la détention des chiens de la Commune de Vuisternens a été adopté par l'assemblée communale. La taxe qui sera prélevée servira notamment à financer l'installation et l'entretien des robidogs sur le territoire communal. Un montant de Fr. 23'000.- sera investi pour 25 robidogs et le montant net des charges de fonctionnement annuelles financières sera de Fr. 3'795.-

M. Jean-François Girard trouve le prix des robidogs élevé. Ce prix est le montant maximum envisagé. Les poubelles installées près des habitations seront des modèles plus jolis que ceux implantés dans les forêts. Les personnes qui estiment qu'une poubelle est indispensable à un certain endroit sont invitées à le faire savoir.

M. Gilles Audergon demande si le règlement oblige l'installation des poubelles. En raison de la mise en place de la taxe, il semble logique d'implanter des poubelles.

**Rapport de la commission financière :**

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, indique que lors de la séance du 27 novembre 2019, la commission financière a examiné le futur investissement et a reçu les explications nécessaires. La commission donne un préavis favorable et propose aux citoyens présents d'accepter cet investissement.

**Approbation :**

**Vote :** L'investissement pour la mise en place de robidogs sur le territoire communal pour un montant de Fr. 23'000.- est approuvé par 69 oui, 3 contre-épreuves et 2 abstentions.

M. le Syndic redonne la parole à M. Moënnat pour la suite des explications relatives au budget des investissements. Le budget 2020 se solde par un excédent de charge de Fr. 1'970'700.-

**3.3 Rapport final de la commission financière**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière. En date du 27 novembre 2019, la Commune de Vuisternens-devant-Romont a présenté les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2020. Les comptes ont été passés en revue et les réponses ont été données à toutes les questions. Le budget de fonctionnement fait ressortir un déficit de Fr. 187'055.- mais l'élaboration des budgets paraît réaliste et prudente, compte tenu de la situation économique. La commission financière préavise favorablement les budgets de fonctionnement et des investissements et invite l'assemblée à les accepter. La commission remercie le Conseil communal pour le soin apporté à l'établissement des budgets, pour l'engagement au quotidien et pour la rigueur appliquée dans la gestion de leurs dicastères.

**3.4 Vote final des budgets des investissements et de fonctionnement**

**Vote :** Pour l'acceptation du budget des investissements :

L'assemblée accepte le budget des investissements par 73 oui et 1 contre-épreuve

Pour l'acceptation du budget de fonctionnement :

L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité.

**3.5 Planification financière 2020/2024**

La parole est à nouveau donnée au responsable des finances pour la présentation de la planification. Le Conseil communal a fait le choix de collaborer avec la fiduciaire BDO car nous arrivons à un moment charnière en raison de la mise en place MCH2, la nette augmentation des charges de district et le projet de construction de la halle double. L'analyse est faite sur 10 ans (les 5 dernières années et les 5 prochaines). Les comptes ont été épurés pour une analyse économique et non comptable, une analyse des tendances pour ainsi formuler un certain nombre d'hypothèses.

Pour l'évolution des produits, il a été tenu compte d'une augmentation modérée des recettes fiscales des personnes physiques, de l'augmentation supposée modérée de la population, de la diminution des recettes fiscales des personnes morales dès 2020, de l'augmentation des impôts irréguliers, des domaines autofinancés équilibrés (eau potable, eaux usées et déchets).

Au niveau des charges, les éléments suivants ont été pris en considération : l'augmentation linéaire des biens, services et marchandises, l'augmentation des charges de personnel avec un pic en 2020, l'augmentation importante des charges de districts, l'avenir du site de Billens, la normalisation de la clé de répartition glânoise désormais active, ainsi que la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg qui aura un effet sur les communes (estimation de Fr. 300'000.- pour Vuisternens) et finalement la suppression de la STEP de Romont.

Pour les investissements futurs, nous avons tenu compte de la poursuite des investissements déjà votés et/ou en cours, de la rénovation d'un nouveau lot de routes communales (y.c. subventions AF) et de la vente du bâtiment de Villariaz. Le projet relatif à la halle double et de la modification des bâtiments existants n'a pas été pris en compte dans la planification actuelle. Ceci dans le but d'avoir une vision réaliste en l'état actuel sans cet investissement important car nous n'avons pas encore de chiffres définitifs.

Des tableaux sont présentés sur l'évolution du taux d'autofinancement et du taux d'endettement. En résumé, l'analyse économique et l'analyse financière ont été séparées. Le plan d'investissement en l'état semble difficilement soutenable.

En conclusion, la situation financière jusqu'à ce jour est bonne. L'augmentation plus forte des charges que des revenus va probablement engager un déséquilibre à court/moyen terme. La perspective d'une adaptation du taux d'impôt est une réalité proche. Le choix d'investissements futurs aura ses impacts qui seront mesurés avant toute décision. Avec la mise en œuvre de MCH2, une approche différente des amortissements aura son importance.

La planification financière n'a pas à être approuvée par l'assemblée toutefois elle doit être présentée une fois par année.

\*\*\*\*\*

**4. Règlement scolaire de la Commune de Vuisternens-devant-Romont**

Il s'agit de l'adaptation du règlement scolaire pour donner suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les frais scolaires facturés aux parents. Les Communes doivent prendre en charge la totalité des frais des fournitures scolaires et des camps (ski et vert). Notre Commune le faisait déjà en ne demandant que Fr. 50.- par enfant pour les camps et en ne facturant pas les fournitures scolaires, bien que notre règlement le permettait. Il doit donc être corrigé en conséquence.

M. Francis Dewarrat relève qu'il faudrait plutôt modifier le règlement du Tribunal fédéral qui révèle de sacrées lacunes. Nous ne pouvons malheureusement pas y faire grand-chose.

**4.1 Approbation**

**Vote** : Le règlement scolaire de la Commune de Vuisternens-devant-Romont est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**

Il s'agit de clarifier la participation communale et ce sont uniquement les articles y relatifs ainsi que le mode de calcul pour la subvention qui ont été adaptés.

**5.1 Approbation**

**Vote** : Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 6. Règlement sur le droit de cité communal

La Commune de Vuisternens-devant-Romont ne dispose d'aucun règlement sur le droit de cité communal et de ce fait il n'est pas possible de facturer aux personnes demandeuses une quelconque participation financière lors d'une naturalisation. Avec ce règlement, il sera possible de récupérer au moins les frais que cela engendre, surtout en cas de recours contre une décision. Le règlement a été élaboré sur la base du règlement type fourni par le service des communes.

### 6.1 Approbation

**Vote** : Le règlement sur le droit de cité communal est approuvé par 73 oui et 1 abstention.

\*\*\*\*\*

## 7. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Avec l'informatisation des processus de demande de permis de construire, il était nécessaire d'adapter quelques articles de ce règlement pour pouvoir facturer les émoluments administratifs y relatifs.

### 7.1 Approbation

**Vote** : Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé par 72 oui et 2 abstentions.

\*\*\*\*\*

## 8. Règlement relatif à la gestion des déchets

Le règlement sur la gestion des déchets avait été adapté lorsque nous avons introduit la taxe au poids toutefois une nouvelle adaptation est nécessaire concernant les terminologies utilisées pour qualifier les déchets. Le terme de déchet urbain est clarifié et quantifié en fonction du remettant et les tarifs ont été adaptés en conséquence.

M. François Castella relève qu'il sera donc interdit de faire des feux. La réponse est positive selon l'application de la loi.

M. Michel Mory demande si la taxe au poids est toujours à Fr. 0.40. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Jean-Marc Moënnat relève que le centre de Vuadens est à nouveau ouvert et est très pratique pour les gros déchargements.

M. Frédéric Rey relève que l'ancien règlement ne figurait pas sur le site, seuls les tarifs y étaient.

### 8.1 Approbation

**Vote** : Le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 9. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

L'association à buts multiples de la Glâne doit apporter une modification à ses statuts pour pouvoir déléguer certaines compétences aux commissions instituées par l'assemblée des délégués et définir le cadre de la délégation de compétences à ces organes, notamment pour la petite enfance et pour le service des curatelles.

### 9.1 Approbation

**Vote :** La modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG est approuvée par 72 oui et 2 abstentions.

\*\*\*\*\*

### 10. Divers

#### Projet Halle de sport polyvalente

Le Conseil communal souhaite informer les citoyennes et citoyens de l'avancement du dossier lors de chaque assemblée. Depuis la dernière assemblée, la première phase du concours a été entachée d'un recours, ce qui a causé un retard de six mois sur le planning présenté en mai. Un bureau qui n'avait pas été retenu lors de la phase sélective a fait recours contre les décisions du jury. Ce bureau a été débouté en première instance et il n'a pas recouru au Tribunal cantonal. L'objet du recours était l'absence de l'attestation de reconnaissance au dossier et le candidat avait été écarté d'emblée.

Le dossier a repris son cours et le planning présenté devrait être maintenu. Une assemblée extraordinaire sera convoquée pour cet investissement important, lequel aura une incidence sur le taux d'imposition. Une planification minutieuse sera réalisée et présentée lors de cette assemblée.

M. Michel Mory demande quel est le montant dont nous disposons encore sur le crédit de Fr. 500'000.- voté en 2016. Le report a été présenté dans le budget des investissements.

La parole est donnée à l'assemblée.

- M. François Castella a consulté les nouveaux horaires de bus et regrette de constater que la ligne Sommentier – Estévenens ne permet toujours pas aux étudiants de prendre la correspondance à Vuisternens le matin.  
Le Conseil est intervenu auprès des TPF, du Service de la mobilité et de la RGV. Il semble que l'horaire aurait dû être modifié. M. Michel Seydoux a encore eu une discussion avec le responsable de région lors de laquelle il lui a été dit que les 5 minutes demandées ont été accordées. Les panneaux n'ont pas encore été changés et le seront dans les prochains jours. Le nécessaire sera fait dans le délai qui court jusqu'en janvier 2020.
- M. François Castella ajoute qu'en ces périodes de discussion sur la taxe au kilomètre, il serait judicieux d'envisager la réouverture de la gare de Vuisternens et/ou de Sâles.  
M. Dominique Borcard rejoint cet avis, d'autant plus que des trains empruntent cette ligne alors qu'on apprend qu'il y aura une ligne Broc – Berne.  
M. le Syndic explique que des travaux sont prévus sur la ligne Bulle – Romont pour permettre le trajet en 15 minutes et ainsi s'insérer dans l'horaire de la ligne Lausanne – Berne. Lors de la présentation du projet, M. le Syndic a demandé la réouverture de la gare de Vuisternens. La réponse reçue est que la réouverture n'est pas impossible mais n'est pas prévue pour un futur proche car cela implique l'acquisition d'une rame supplémentaire pour créer un inter-villages. La décision est purement politique.
- M. Daniel Equey demande quelle est la procédure pour diminuer la vitesse sur un tronçon actuellement à 50 km/h. Ceci car la limitation n'est pas respectée vers son habitation.  
M. le Syndic répond qu'il existe différentes manières de procéder. Nous avons déjà fait des demandes spécifiques pour certains endroits auprès du Service de la mobilité et du Service des ponts et chaussées mais les réponses ont toujours été négatives. La possibilité de réussite serait d'établir une étude sur l'ensemble de la localité et faire un système Valtraloc. Le site du BPA explique les différentes directives et ordonnances.

- M. René-Pierre Macheret explique que cela fait 6 ans qu’il demande qu’une solution soit trouvée pour la Route de Villaraboud mais qu’aucune n’a été trouvée à ce jour. A Attalens, le centre du village a été mis à 30km/h alors qu’il s’agit d’une route cantonale. Il pense que la Commune doit analyser toutes les routes dangereuses et intervenir directement à Fribourg. M. le Syndic explique qu’une étude est en cours pour le secteur de la Route de Villaraboud, un bureau est mandaté pour ce dossier. D’autre part, un projet de contournement n’a malheureusement pas abouti.  
M. Mathieu Seydoux est également domicilié à la Route de Villaraboud, mais dans le secteur 80km/h. Il demande à ce que le radar soit mis en place, nous en prenons note.
- M. Jean-François Girard demande pourquoi les habitants de la Route de Sommentier et des quartiers de l’Impasse Pra Fleury et l’Impasse du Jura, à Sommentier, ont reçu un tout-ménage au sujet de la vitesse non respectée dans le secteur. Selon lui, il n’est pas possible de rouler à 50km/h.  
Ce tout-ménage a été distribué à la suite d’une demande de la police. M. Michel Seydoux relève que des agriculteurs roulent également à une vitesse inadaptée avec leurs machines agricoles.
- Mme Vanessa Vieira Dias demande si des passages-piétons et un trottoir seront créés pour le nouvel arrêt sur la Route de Bulle, à Vuisternens. Un trottoir va être réalisé de l’arrêt jusqu’en face du magasin mais aucun passage-piéton n’est prévu en raison des distances exigées par les Services de l’Etat.
- M. Christian Castella revient sur les règlements et demande s’il est possible à l’avenir de surligner les différences et d’insérer quelques remarques quant aux changements proposés pour ainsi faciliter la compréhension des citoyens qui prennent connaissance des documents à la maison. Le Conseil communal en tiendra compte à l’avenir.
- M. Dominique Borcard annonce que de l’eau coule sur la route de Mézières, à la hauteur de la Fontanette, à Villariaz, et que les gargouilles sont bouchées par les feuilles. D’autre part, les chênes se font vieux et mériteraient d’être taillés. L’eau semble provenir d’une source. Un délai sera donné aux propriétaires concernés pour rétablir la situation.
- M. Christophe Gay a une question relative à la déchetterie. La Commune doit veiller à garantir l’accès aux personnes à mobilité réduite. Or, l’installation de la benne à papier a engendré la pose d’un escalier de trois marches. Il demande s’il n’aurait pas été plus pratique de mettre l’installation à plain-pied.  
M. le Syndic explique que nous devons tenir compte de l’ouverture et de la fermeture de la benne. Une amélioration sera envisagée. Du personnel sur place peut également aider.

La parole n’était plus demandée, M. le Syndic souhaite au nom de ses collègues du Conseil communal et en son nom personnel, aux citoyennes et citoyens ainsi qu’à leur famille, de belles Fêtes de Noël et une bonne année 2020.

Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement après l’assemblée, laquelle est levée à 22h17.

\*\*\*\*\*

  
La secrétaire V. Menoud



  
Le syndic J.-B. Chassot